

Conditions générales de l'école d'équitation

- Le port de la bombe est obligatoire et nous conseillons vivement le port d'un gilet de sécurité.
- Dans le cadre des activités du Manège, chaque cavalier monte à ses risques et périls.
Il est responsable des dommages que le cheval subit ainsi que des dommages causés à des tiers par le cheval mis à sa disposition.
Il est vivement conseillé à chaque cavalier de conclure une police d'assurance responsabilité civile privée avec inclusion des risques « dommages aux chevaux confiés ».
- Les chiens ne sont pas admis sur le site et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents.
- Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.